

traire à ses intérêts : Sûrement non. Ce serait du paternalisme insensé.

On exalte comme l'action d'un véritable homme d'Etat le fait de construire entièrement au frais du pays la division de Moncton à Winnipeg et de garantir les trois quarts du coût total du chemin depuis Winnipeg jusqu'à la côte du Pacifique. Mais on dit que c'est du patriotisme insensé de la part du chef de l'opposition de demander qu'en considération des énormes avantages que ce contrat apporte à la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, que celle-ci transporte par territoire canadien jusqu'aux ports maritimes du Canada tout le trafic qui prendra naissance sur son chemin dans l'ouest. Si l'honorable chef de l'opposition propose un arrangement de cette sorte, il est le bienfaiteur et non pas l'ennemi des provinces maritimes, et je suis certain que lorsque l'électorat de ces provinces s'apercevra qu'on a voulu le tromper au sujet de l'attitude de l'honorable chef de l'opposition dans cette affaire, il s'empressera d'approuver sa proposition et il reviendra des élections avec un bien plus grand nombre de partisans qu'il n'en a aujourd'hui. Si au lieu de construire le chemin de fer de Québec ou de Moncton jusqu'à North-Bay le gouvernement avait, en considération des avantages énormes qu'il accorde aux autres chemins de fer, exigé que tout le trafic d'exportation du Manitoba et de l'ouest fut remis à l'Intercolonial à Québec, nous aurions économisé le coût de la construction de cette partie de la division est, et nous aurions apporté une quantité additionnelle considérable de trafic à l'Intercolonial dont ce chemin sera privé à tout jamais.

Le gouvernement a montré qu'il appréciait les capacités de l'honorable M. Blair en le nommant à la charge la plus importante dans le Canada qui ait été rempli par un Canadien. M. Blair pourra dans sa nouvelle position exercer plus d'influence pour le soulagement des exportateurs et des importateurs du pays que tout autre homme au Canada, s'il veut bien remplir ses devoirs, et l'honorable premier ministre nous a dit qu'il le croyait compétent à les remplir.

Or, l'honorable M. Blair dans son discours sur le transcontinental, l'année dernière, n'était point d'avis que cet échange de trafic fût du paternalisme insensé, ainsi que le dit l'honorable député de Hants (M. Russell). Voici ce que l'honorable M. Blair disait :

Lorsque l'on a discuté cette question au comité des chemins de fer, et lorsque j'ai formulé mon objection, j'ai profité de l'occasion pour demander à M. Hays, le gérant du chemin de fer du Grand Tronc, s'il était d'avis qu'il y aurait la moindre opposition de sa part ou de la part de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique à ce que l'on fit avec le chemin de fer Intercolonial un arrangement équitable, juste et raisonnable pour le transport de tout le trafic qu'il pourrait avoir

à expédier de Québec à Halifax et Saint-Jean, et la réponse de M. Hays a été : Pas la moindre difficulté possible.

Or, en vertu de cet arrangement, le trafic pourrait être transporté tout aussi avantageusement par le chemin de fer Intercolonial et aussi profitablement pour tous les intéressés ; je dirai même plus avantageusement et d'une façon plus profitable qu'il ne saurait être transporté par aucun nouveau chemin de fer qui pourrait être construit ou par tout moyen autre que par celui du chemin de fer Intercolonial.

Voilà ce que pense l'honorable M. Blair. M. Blair condamne aussi la précipitation avec laquelle le gouvernement a passé ce contrat avec le Grand-Tronc-Pacifique. Il montre que le gouvernement s'est trop hâté, qu'il n'a pas songé à protéger les intérêts qu'il aurait dû protéger, et qu'il aurait pu protéger ceux de l'Intercolonial s'il avait montré plus de soin et de prévoyance. Voici ce qu'il disait :

J'ose affirmer que cette proposition n'a pas été faite à la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique. Je ne crois pas qu'elle ait jamais été faite au comité des chemins de fer de la Chambre des communes. Je crois que si elle lui eût été faite, il l'eût accepté volontiers ; il eût été heureux d'accepter un plan de cette nature afin de n'être pas forcé, par un bail ou autrement, d'exploiter cette ligne qui est maintenant projetée. Il suffirait d'intercaler dans le bill un article, ou si vous le préférez, vous pourriez en arriver à une entente avant que d'engager le gouvernement d'une façon irrévocable à l'exécution de l'entreprise ; vous auriez pu vous entendre avec les directeurs du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, et régler cette affaire d'une façon finale et complète.

La proposition du chef de l'opposition, M. l'Orateur, contient des choses que l'honorable M. Blair disait pouvoir être faites très aisément, et si en l'acceptant nous évitons la construction d'un autre chemin depuis Québec jusqu'à Moncton et nous donnions à l'Intercolonial le trafic qui passera sur le nouveau chemin, si réellement la proposition du chef de l'opposition doit produire ce résultat, s'il essaye d'amener un état de choses que M. Blair a jugé possible, je demande à la Chambre et au pays si le chef de la gauche n'est pas, par ce fait, un bienfaiteur des provinces maritimes.

Il ne peut y avoir de doute à ce sujet. Je suis certain que lorsqu'il s'adressera aux électeurs de son comté et de sa province ceux-ci sauront apprécier les efforts qu'il a faits pour eux. Mais le second député d'Halifax (M. W. Roche) a cru devoir attaquer l'honorable chef de l'opposition, de même que l'honorable M. Blair. Il a dit :

Supposons que nous adoptions la proposition du chef de l'opposition, et que nous prolongions l'Intercolonial jusqu'à la baie Georgienne, jusqu'à Depot-Harbour, par le Canada-Atlantique, comment fera-t-on pour transporter le grain en hiver ? Pourrait-on utiliser la voie des lacs en hiver ? Il a vu lui-même l'absurdité de la proposition.